



Séance du 13 Mars 2024
Délibération n° 15 -13032024

OBJET : Modalités de réservation des accueils de loisirs enfance – Modification du règlement

M. Jean-Eudes GAUBERT, chargé de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, expose au conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les difficultés rencontrées par les Directeurs d'ALSH notamment pendant les vacances d'été où pour le mois d'août ils connaissent les effectifs enfants en rentrant de congés,

Considérant la réglementation des Accueils Collectifs des Mineurs,

Considérant les difficultés et les délais de recrutement des animateurs,

- **Il est proposé d'une évolution de l'article « 2.3 Modalité de réservation » du règlement des ALSH de la manière suivante :**

« Les réservations sont obligatoires et doivent se faire avant une date définie suivant la période :

- Pour les mercredis : le lundi 12h, 10 jours avant le mercredi concerné
 - Pour les périodes de vacances : le Lundi 12h, 14 jours avant le début de toute la période concernée.
- ➔ 4 Périodes de petites vacances de prises en compte : Hiver – Printemps – Automne – Fin d'année
- ➔ 2 Périodes de grandes vacances de prises en compte : Juillet – Aout »

- Les autres articles restant inchangés

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- Approuve la modification du règlement des ALSH comme proposé ci-dessus

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 22

Vote :

POUR : 22

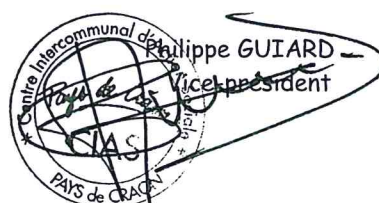
CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME

CRAON, le 13 mars 2024





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 01 Mars, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BRÉHIN Colette, CLAVREUL Yannick, DAVID Gisèle, DEMENAI Marie-Hélène, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GODARD Chantal, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, MANCEAU Laurence, PLANCHAIS Raymond, RENAULT Patricia, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, GUIOILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa, TISON Hervé.

BOURDAIS Christophe	pouvoir donné à RESTIF Vincent
GARBE Pascale	pouvoir donné à GUIARD Philippe
TISON Hervé	pouvoir donné à RENAULT Patricia
GUIOILLIER Anaïs	pouvoir donné à BREHIN Colette
GERARD Jean-François	pouvoir donné à GAUBERT Jean-Eudes